

COMMUNIQUE

Conseil Supérieur de l'Education du 3 juin 2010

FO vote contre l'instauration d'un « livret personnel de compétences »

Le Conseil Supérieur de l'Education avait à se prononcer sur l'instauration d'un « livret personnel de compétences » devant accompagner l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire dans le but de valider un « socle commun de compétences ».

Pour Force Ouvrière, la mise en place du socle commun a été une nouvelle fois l'occasion pour le ministère de réduire les connaissances disciplinaires exigées des élèves à la fin de la classe de troisième. Des disciplines entières comme l'Histoire-Géographie ne sont même plus nommées.

Le livret de compétences quant à lui trouve son origine au MEDEF qui a toujours opposé les « compétences », notions vagues donc facilement discutables, aux qualifications sanctionnées par un diplôme reconnu dans les conventions collectives et les statuts. Ce n'est pas un hasard si parmi les 6 voix qui se sont prononcées favorablement au texte du ministère, on trouve... le MEDEF !

Le vote a été le suivant :

- 6 voix pour (MEDEF, SNPDEN, PEEP)
- 30 abstentions dont UNSA, FCPE, SGEN-CFDT...
- 1 voix contre : Force Ouvrière.

Montreuil, le 10 juin 2010